

La participation des étudiant-e-s

Publication de
l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES)



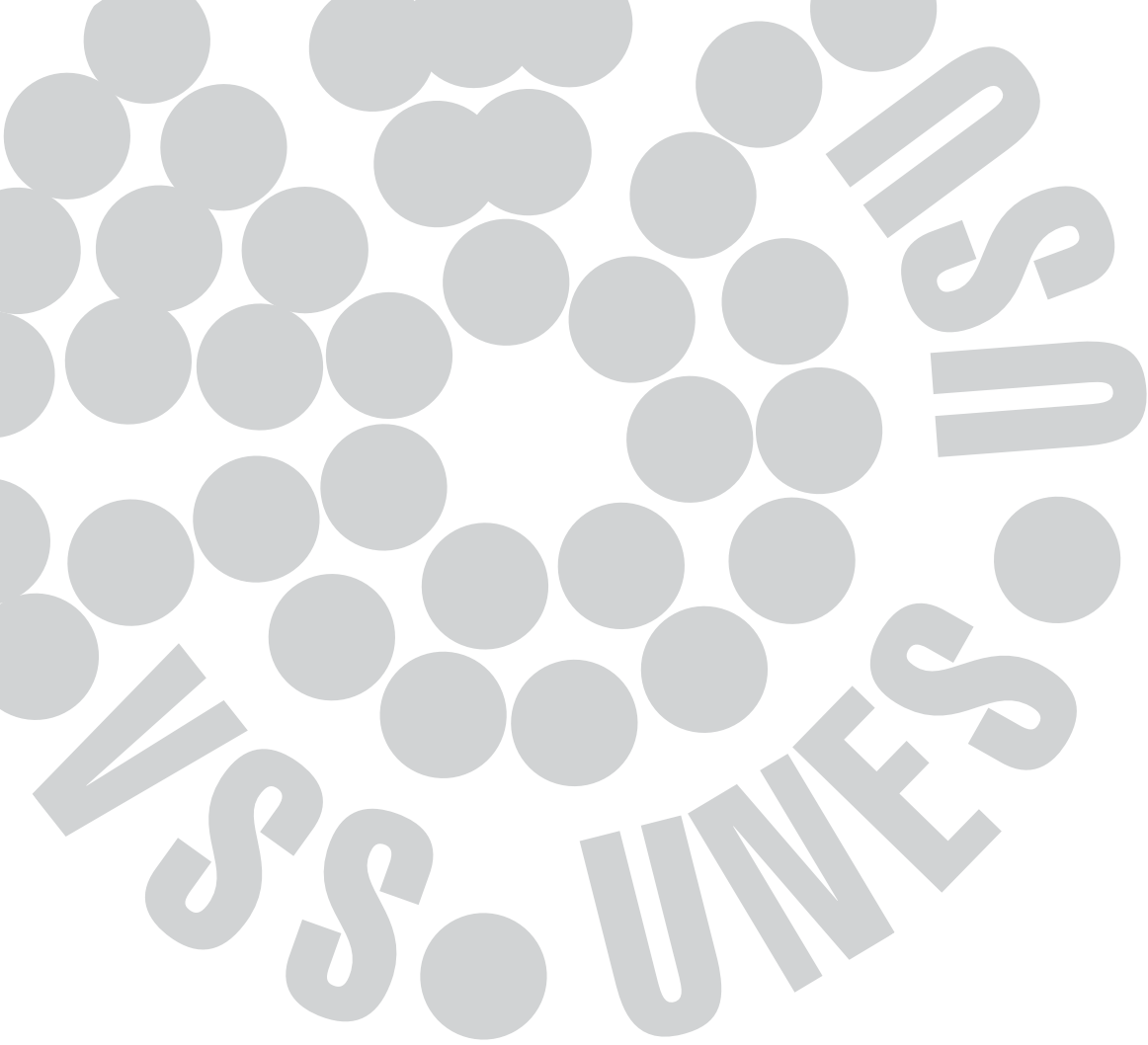
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER



Plus d'informations et de documentation sur la participation estudiantine sous

<http://www.vss-unes.ch/participation>



Ursula Renold, Directrice Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT



Mauro Dell'Ambrogio, Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche SER

Préambule

Le nouveau paysage des hautes écoles prend progressivement forme. La prise en compte des avis et de la perspective des étudiant-e-s est, et restera, un enjeu central pour l'organisation du système des hautes écoles de notre pays. L'importance de la participation estudiantine est communément reconnue au moins depuis l'introduction du processus de Bologne. Aujourd'hui, cette participation est ancrée dans un nombre croissant de domaines. Ainsi, l'existence de droits appropriés pour participation aux décisions constitue une condition nécessaire à l'accréditation d'une haute école, et ceci pour l'ensemble des membres de la communauté d'une haute école.

Dans le domaine des universités, la participation des étudiant-e-s et de leurs organisations en associations est une réalité depuis un certain temps. En revanche, pour les hautes écoles spécialisées, fondées il y a dix ans seulement, des efforts particuliers ont dû être fournis. À différents endroits, la mise en réseau et l'organisation des étudiant-e-s a ainsi été initiée en l'absence totale de bases préalables, et sans collaboration sur le plan régional. Autant de raisons, pour le secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, de soutenir le projet « participation », un projet qui a donné d'importantes impulsions et qui a permis d'établir un état des lieux détaillé du niveau d'organisation extrêmement hétérogène des étudiant-e-s dans les hautes écoles suisses. Les comparaisons effectuées entre les associations d'étudiant-e-s des universités, des EPF et des HES ont une valeur particulière pour le paysage suisse des hautes

écoles, qui rassemblera à l'avenir ces trois types de hautes écoles sous un seul et même toit.

Depuis le premier constat de la situation, les progrès ont été constants : nous saluons ici la mise en place de contacts entre les organisations représentatives des divers types de hautes écoles ainsi que la représentation désormais effective des étudiant-e-s des HES – qui constituent déjà un tiers des étudiant-e-s de notre pays – au niveau national. L'existence d'une coordination centrale de la défense des intérêts des étudiant-e-s est indispensable pour la Confédération, et ce d'autant plus au cours des processus actuels de réforme. En même temps, il est crucial que ces partenaires bénéficient de la confiance et du soutien des organisations locales et qu'ils soient suffisamment reliés à leur base.

La présente publication se veut une aide pour les organisations en construction. Elle présente des approches permettant de trouver des solutions et expose des modèles éprouvés pour la participation des étudiant-e-s. L'absence de structures dans une haute école ne doit pas forcément être un désavantage : dans ce cas, les étudiant-e-s et les directions peuvent profiter des expériences faites par d'autres et se décider en connaissance de cause pour le meilleur modèle participatif, qui soit à la fois réalisable et adapté à la situation sur place, mais qui tienne également compte des derniers développements aux niveaux national et international.

Ursula Renold & Mauro Dell'Ambrogio

Table des matières

Préambule	page 03
Introduction	page 05
Participation	page 06
Structure / Organisation	page 08
Financement	page 09
Bénévolat / Rémunération / Stimulation	page 10
Mise en réseau national	page 11
Organigramme Construction des associations d'étudiant-e-s	page 12

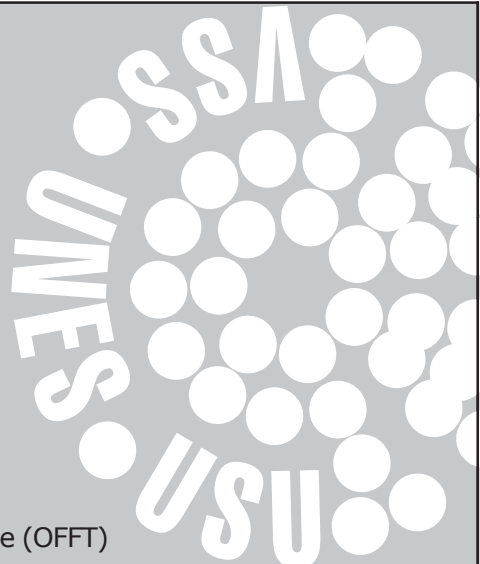
impresum

Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES)
Responsable: Sarah Gerhard
Projet: Christian Schneijderberg

Texte: Elena Obreschkow
Organigramme: Andrea Peter
Layout: Christian Schneijderberg

nb. d'exemplaires: 1000
Impression: Basisdruck, Berne

Avec l'aimable soutien de:
Secrétariat d'Etat à l'éducation et la recherche (SER)
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)



Introduction

Dans de nombreux pays européens, la participation des étudiant-e-s est devenue une évidence. De même, certaines hautes écoles suisses voient déjà leurs mécanismes de décision enrichis par la participation des étudiant-e-s. Hélas, celle-ci n'a pas encore été concrétisée dans toutes les hautes écoles, et n'est parfois que partiellement réalisée. Le manque de confiance, de reconnaissance et d'acceptation s'ajoutent aux problèmes structurels ainsi qu'à l'habitude déjà ancienne d'exclure les étudiant-e-s de la prise des décisions. Cependant, les étudiant-e-s justifient leurs prétentions à la participation par leur engagement responsable et leur contribution active à la vie de la haute école. Leurs spécificités leur font prendre une position particulière qui constitue une contribution à l'ensemble dont aucun autre corps de la haute école ne pourrait s'acquitter à leur place. Cet état de fait est reconnu non seulement en Europe, mais aussi dans de nombreuses hautes écoles suisses, et la participation des étudiant-e-s y est encouragée en conséquence.

Ce n'est donc pas un hasard si la participation des étudiant-e-s est mentionnée explicitement et prend une place active dans la construction de l'espace européen des hautes écoles. Le communiqué de Prague de 2001 qualifiait déjà les étudiant-e-s de « *full members of the higher education community* », et ajoutait : « *The Ministers stressed that the involvement of universities and other higher education institutions and of students as competent, active and constructive partners in the establishment and shaping of a European Higher Education Area is needed and welcomed.* »

Conformément à cette première déclaration, le communiqué de Berlin précisait en 2003 le rôle des institutions de formation tertiaire et des organisations d'étudiant-e-s : « *They [ministers] appreciate the co-operation and commitment of all partners - Higher Education Institutions, students and other stakeholders - to this effect. [...] Therefore, they agree that by 2005 national quality assurance systems should include: 1) A definition of the responsibilities of the bodies and institutions involved. 2) Evaluation of programmes or institutions, including internal assessment, external review, participation of students and the publication of results. 3) A system of accreditation, certification or comparable procedures. 4) International participation, co-operation and networking* ». Ce propos est encore renforcé par les constats suivants : « *Students are full partners in higher education governance* » ; « *Ministers note*

that national legal measures for ensuring student participation are largely in place throughout the European Higher Education Area. They also call on institutions and student organisations to identify ways of increasing actual student involvement in higher education governance. » Il est extrêmement réjouissant que de tels processus soit également initiés en Suisse, ce qui se traduit, entre autres, dans les directives pour l'assurance-qualité et l'accréditation d'une part et par le soutien apporté à la présente brochure par le SER et l'OFFT d'autre part.

De telles conditions-cadres doivent encourager les hautes écoles à accorder de l'intérêt à la participation des étudiant-e-s, avec l'investissement en travail, en temps et en argent que cela suppose. L'invitation contenue dans le communiqué de Bergen de 2005 à faire des progrès substantiels « en ce qui concerne la participation des étudiant-e-s » vaut tout particulièrement pour la Suisse. Le communiqué de Londres, lui, met explicitement l'accent sur la non-discrimination des étudiant-e-s et demande une meilleure intégration des étudiant-e-s dans l'assurance-qualité. C'est précisément dans le domaine de l'assurance-qualité externe que les avancées les plus récentes ont été réalisées, au premier rang desquelles on citera la mise en place d'un *pool* d'accréditation composé d'étudiant-e-s et géré par l'UNES, qui doit permettre aux étudiant-e-s de participer au processus d'accréditation en tant qu'expert-e-s. Cet exemple montre que la participation des étudiant-e-s est possible et acceptée dans un pays comme la Suisse, ce qui ne surprend pas au vu de sa longue et riche tradition démocratique.

La présente brochure se veut un soutien et un encouragement à la participation des étudiant-e-s. Les principes et les objectifs y sont exposés, et leur application sous forme de modèles concrets permettant la mise en place de structures participatives y est détaillée. L'élaboration de tout ceci n'aurait pas été possible sans un accompagnement politique et administratif. L'UNES aimerait donc remercier très cordialement Mme Renold et M. Dell'Ambrogio pour leur aimable avant-propos ainsi que l'OFFT et le SER pour le soutien apporté à l'ensemble du projet « Participation » et à cette brochure.

Sarah Gerhard, Co-présidente de l'UNES

Participation

La démocratie implique la participation des personnes concernées. Celle-ci est donc une nécessité dans une société organisée démocratiquement. Dans le système scolaire, l'importance de la participation est de plus en plus reconnue. Ainsi, dans de nombreuses institutions, les enfants et les jeunes peuvent participer au système dès les premiers degrés de la formation. Les modèles d'écoles qui permettent aux personnes en formation de participer ont fait leurs preuves et sont aujourd'hui largement reconnus. La participation des étudiant-e-s est également déjà bien ancrée dans le système des hautes écoles, et nombreux sont les endroits où elle est déjà établie et institutionnalisée. Les étudiant-e-s y sont considéré-e-s comme partie prenante du monde académique et sont ainsi pris-es au sérieux – ce que révèlent aussi les discussions à l'échelon européen (voir, à ce sujet, les communiqués de Prague, de Berlin et de Bergen).

Il est temps de considérer les modèles participatifs de manière critique, d'évaluer acquis et utilité pratique et d'entreprendre des améliorations concrètes. Les bases légales de la participation contribuent à ces améliorations : la participation constitue par exemple déjà un critère pour l'accréditation des hautes écoles.

Art. 1 Al. 2 lit. f

Objectifs particuliers de la Confédération: renforcer le droit de participation des étudiants et du corps intermédiaire dans les universités.

Loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (Loi sur l'aide aux universités, LAU) [414.20] du 8 octobre 1999 (Etat le 20 avril 2004)

Art. 9 Al. 1 02

Les étudiants participent aux processus décisionnels qui concernent la formation et peuvent faire valoir leur opinion.

Directives de la Conférence universitaire suisse pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse » du 28 juin 2007

Art. 14 Al. 2 lit. g

Cette autorisation est accordée s'il est prouvé que l'école:

assure au personnel et aux étudiants d'une haute école spécialisée un droit de participation adéquat.

Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1995 [414.711] (Etat le 13 juin 2006)

Principes de la participation

1. Participation des étudiant-e-s:

Les étudiant-e-s sont considéré-e-s comme des expert-e-s de leur situation. Cela implique que les étudiant-e-s apportent suffisamment de savoir et d'expérience pour assumer la responsabilité de la participation. Il serait en effet insensé de croire qu'une carrière académique déjà avancée est nécessaire pour honorer les droits et devoirs que donne un système participatif.

2. La participation comme plus-value:

Lorsque les étudiant-e-s peuvent participer de manière conséquente, lorsqu'ils et elles sont des acteurs/trices de la prise de décision, ils et elles s'identifient davantage avec leur haute école et développent une certaine loyauté vis-à-vis d'elle. Ces sentiments d'identification et de loyauté entraînent à leur tour une augmentation de la satisfaction des étudiant-e-s, et par là de la qualité de la haute école. La participation ne doit cependant pas nécessairement être consensuelle. Il est évident que les différents corps d'une haute école ont des besoins différents, et qu'ils favorisent donc différentes stratégies, différents moyens politiques et différents thèmes. Un système participatif qui confère à toutes les parties les mêmes droits permet justement aux étudiant-e-s de défendre des positions de façon nuancée. Les positions de l'organisation d'étudiant-e-s doivent évidemment être discutées et décidées par un organe législatif organisé démocratiquement. Dans un système participatif, une opposition argumentée et fondée s'avère très constructive.

3. La participation comme opportunité d'apprentissage:

La participation permet aux étudiant-e-s d'acquérir des qualifications-clés et des compétences de manière informelle, donc en-dehors de la formation strictement académique. Ces apports revêtent une grande importance pour le développement personnel des étudiant-e-s et facilitent l'entrée dans le monde du travail. Capacités d'argumentation et de négociation, compétences sociales, créativité dans les modes de pensée et les techniques de travail sont autant d'apports potentiels d'une expérience participative.

4. Participation et égalité des chances:

En principe, tou-te-s les étudiant-e-s doivent pouvoir participer. L'idéal est donc que les possibilités de participation soient garanties pour tou-te-s les étudiant-e-s indépendamment de leur situation socio-économique, de leur orientation d'études, de leur âge, de leur genre, etc. La réalisation d'un tel idéal nécessite une certaine flexibilité et une individualisation de la structure des études.

5. Représentativité:

Les étudiant-e-s doivent avoir la possibilité de participer à tous les organes de la haute école. Afin de garantir une participation efficace, il est nécessaire que les étudiant-e-s participant-e-s soient vraiment représentatifs/ves. C'est seulement ainsi que la participation peut être prise au sérieux et appliquée à long terme. Dans l'idéal, la voix des étudiant-e-s compterait autant que celle des autres corps : une composition paritaire pour tous les organes constitue ainsi un objectif à long terme.

6. Encouragement à la participation:

En raison des avantages déjà mentionnés pour la haute école et les étudiant-e-s, il devrait exister un intérêt commun à faire participer les étudiant-e-s autant que possible. Néanmoins, comme la structuration des possibilités de participation et la promotion de ces possibilités auprès des étudiant-e-s peuvent s'avérer difficiles, les hautes écoles devraient, dans ce domaine, appuyer les organisations d'étudiant-e-s et encourager activement la participation. Les organisations, elles, doivent en permanence veiller à la mobilisation des étudiant-e-s et intégrer les personnes intéressées.

Structure / Organisation

Les organisations d'étudiant-e-s ont besoin de structures démocratiques et participatives. Celles-ci doivent être transparentes et valoriser la participation.

Base

La base de toute organisation d'étudiant-e-s est formée par les étudiant-e-s eux/elles-mêmes. Ceux/celles-ci sont regroupé-e-s en groupements liés à une discipline ou une faculté. Cette base est le fondement de la haute école et de la participation – sans elle, ni hautes écoles ni associations d'étudiant-e-s.

Représentation de la base/législatif étudiant

Tout modèle démocratique comporte une représentation élue démocratiquement par la base, qu'elle soit organisée en associations par discipline ou de toute autre manière. Chaque étudiant-e doit pouvoir se sentir représenté-e, c'est-à-dire que les unités organisationnelles doivent

couvrir toutes les disciplines et permettre l'expression d'un large spectre d'opinions individuelles. On peut imaginer avoir en parallèle les associations de discipline ou de faculté et les autres groupements d'étudiant-e-s.

Il est néanmoins important qu'il n'existe qu'un seul exécutif et que la structure reste transparente. La représentation de la base, organisée en un parlement, décide des thèmes, des priorités et des stratégies. Elle détermine l'orientation de l'organisation d'étudiant-e-s et ses positions centrales. Seule une représentation démocratique permet à une organisation de se considérer comme représentative. Les modèles ne permettant pas aux étudiant-e-s de se retirer de l'organisation doivent notamment être évités. Si quelqu'un ne se sent pas représenté ou ne souhaite pas bénéficier des services offerts, il doit avoir la possibilité de quitter l'organisation. On peut imaginer que, dans ce cas, la personne puisse tout de même continuer à bénéficier des services de l'organisation, moyennant finance.

Exécutif étudiant

Afin que les tâches de l'organisation puissent être remplies, elle a besoin d'un exécutif (bureau ou comité). Celui-ci, élu par le législatif, représente les étudiant-e-s auprès de la haute école ainsi que des instances nationales, étudiantes ou politiques. Il est donc le premier partenaire pour la haute école et ses organes, lorsqu'il s'agit de s'enquérir de l'opinion des étudiant-e-s. Ce comité est composé d'un nombre impair de membres, ce qui assure qu'il puisse prendre des décisions. Il organise son travail de manière appropriée en domaines de responsabilité. Comme tout organe exécutif, le comité ou bureau doit présenter au législatif un rapport d'activité, des comptes et un bilan et faire adopter un plan d'activité, un budget, etc. De manière générale, l'exécutif doit informer le législatif de toutes les affaires importantes.

Commission de contrôle, de vérification des comptes

La commission de contrôle (et de vérification des comptes) contrôle les affaires de l'exécutif et, après l'acceptation des comptes et du bilan, recommande la décharge du comité ou du bureau.

Délégué-e-s étudiant-e-s

Afin de participer à tous les organes d'une haute école, l'organisation d'étudiant-e-s peut fonctionner sur le modèle de délégations élues démocratiquement. Ces délégations peuvent être composées d'étudiant-e-s intéressé-e-s provenant de la base au sens large. Par ce moyen, les ressources nécessaires en personnes impliquées peuvent être plus facilement réunies et les tâches réparties sur davantage d'étudiant-e-s. Il faut cependant veiller à assurer une bonne communication entre de tel-le-s délégué-e-s et l'exécutif et/ou le législatif. De plus, ces étudiant-e-s doivent connaître les positions de l'organisation.

Il peut s'avérer plus simple que les sièges à disposition dans les organes de la haute école soient occupés par des étudiant-e-s membres du législatif. De cette façon, le flux d'information circule plus aisément, de même qu'il est plus facile de nommer de nouveaux/elles délégué-e-s ou de remplacer les démissionnaires.

Commissions et groupes de travail étudiant-e-s

Des commissions composées d'étudiant-e-s peuvent assister l'exécutif dans son travail en se penchant en détail sur certains thèmes et en faisant

des propositions à l'exécutif ou au législatif. Dans certains cas, les commissions peuvent également assumer une part du travail de représentation des étudiant-e-s dans les organes de la haute école.

Secrétariat administratif

Un secrétariat administratif soutient l'exécutif dans son travail. De plus, le secrétariat permet de garantir des heures d'ouverture régulières, assure le suivi des services aux étudiant-e-s offerts par l'organisation et entretient la communication avec la base – de nombreux services impliquent des heures d'ouverture régulières et une mise à jour régulière des informations ou des offres.

Il vaut mieux que le secrétariat ne soit pas chargé de tâches représentatives ou politiques. Le positionnement des étudiant-e-s a lieu entre le législatif et l'exécutif et ne devrait donc pas être transmis à l'extérieur par un-e employé-e de secrétariat, mais par les étudiant-e-s elles/eux-mêmes.

Modèle d'association faitière

A partir des structures décrites jusqu'ici, les paragraphes suivants se proposent de développer un modèle d'association faitière. Dans les hautes écoles composées de plusieurs écoles situées dans différents lieux, mais régies par une administration commune, il faut ajouter aux structures démocratiques de chaque école une organisation des étudiant-e-s commune. Ainsi, les étudiant-e-s de chaque école disposent de leur propre organisation, et ces organisations se rassemblent ensuite en une faitière commune. De cette manière, les organisations peuvent coopérer étroitement, offrir ensemble des services aux étudiant-e-s, et assurer en commun la représentation des étudiant-e-s et participation. (*voir modèle 2*)

Communication et échanges

Il est particulièrement important pour la qualité de la participation que les étudiant-e-s échangent leurs avis et leurs expériences au sujet de thèmes particuliers (notamment entre étudiant-e-s de différentes filières au sein de la même haute école). L'infrastructure doit faciliter autant que possible de tels échanges. Les nouveaux médias (vidéoconférences, conférences téléphoniques, plateformes de chat, etc.) peuvent s'avérer particulièrement utiles dans ce cadre, puisqu'ils permettent de lever les obstacles liés au temps et à la distance.

Défis liés à l'existence de plusieurs emplacements

Ce modèle d'organisation place les étudiant-e-s devant de nouveaux défis. Le choix de l'emplacement qui accueillera l'infrastructure commune ne va par exemple pas de soi. De même,

les compromis au sujet des points forts (par exemple : travail politique ou offre de services) de l'activité de la faïtière peuvent être difficiles à trouver. L'existence d'un secrétariat avec des antennes sur tous les sites et disposant d'heures d'ouverture fixes est un point de départ essentiel.

Financement

Des ressources financières suffisantes sont nécessaires au fonctionnement de la participation. Les organisations d'étudiant-e-s sont fréquemment financées par une contribution modique des étudiant-e-s (si possible perçue par la haute école en même temps que les taxes d'études). Cette cotisation ne suffit cependant pas à financer le travail de l'organisation. D'ordinaire, les étudiant-e-s travaillent bénévolement pour l'organisation. Ils/elles sont tout au plus défrayé-e-s ou indemnisé-e-s (voir *Bénévolat, rémunération, stimulation*). Malgré cela, l'organisation d'étudiant-e-s a besoin d'un financement adéquat et continu. Un modèle complémentaire possible est la mise en place d'un contrat de prestations entre la haute école et l'organisation.

Tout cela permet de garantir un travail continu et des services de qualité. Le contrat de prestations, lui, définit comme son nom l'indique un certain nombre de tâches qu'il confie à l'organisation. Etant donné la proximité de celle-ci avec la base, ces tâches peuvent notamment être celles de faire circuler les informations ou de coordonner les étudiant-e-s. Le danger de telles conventions réside dans la dépendance financière qu'elles créent vis-à-vis du bailleur de fonds. Pour autant que le financement soit lié très clairement à certains services, une certaine indépendance reste néanmoins possible. Une réelle indépendance des organisations d'étudiant-e-s quant à leurs positions doit dans tous les cas rester garantie.

Catalogue de services

Les services profitent aux étudiant-e-s et rappellent l'intérêt d'être membre de l'organisation. L'offre de services dépend des ressources financières et humaines disponibles. Il est cependant dans l'intérêt de la haute école dans son ensemble que les étudiant-e-s bénéficient de bons services offerts ou coordonnés par leur organisation. Voici une liste des offres de services possibles :

- **Secrétariat** : lieu d'accueil et heures d'ouverture régulières
- **Information** : magazine des étudiant-e-s / site internet / newsletter / mails d'informations
- **Infrastructure** : photocopieuses / imprimantes / ordinateurs / vente de matériel de bureau
- **Mobilité** : Abonnement général CFF journalier / bus de location / vélos
- **Loisirs** : offres à prix réduit (théâtre, concerts, football, etc.) / fêtes
- **Conseil** : conseils juridiques, psychologiques, mobilité et soutien aux demandes de bourses
- **Bourses** : bourse aux livres / bourse d'emploi / bourse du logement

Le choix des services et offres fournis revient à l'association des étudiant-es. Tout au plus la direction peut mettre par écrit un accord sur les services fournis. Il faut remarquer que les services fournis doivent correspondre aux besoins des étudiant-e-s et ne doivent pas leur raison d'être des arguments financiers. L'offre doit être régulièrement examinée et adaptée à des besoins nouveaux ou changeants.

Besoins financiers concrets

Des locaux aménagés et disposant d'infrastructures de bases sont nécessaires au bon accomplissement du travail de l'organisation d'étudiant-e-s. La haute école doit donc mettre à disposition de tels locaux dans un lieu aussi centré que pos-

sible. Si l'organisation couvre plusieurs sites, des locaux doivent être à disposition sur chaque site. Le salaire du secrétariat ainsi que le soutien financier aux étudiant-e-s de l'exécutif représentent également des besoins financiers concrets pour toute organisation d'étudiant-e-s.

Bénévolat / rémunération / stimulation

Le fait de participer implique toujours un engagement personnel très important – du moins, là où la participation se veut de haute qualité. Cet engagement présuppose une certaine motivation, et un fort taux d'engagement indique que les possibilités de participation sont attrayantes. Il ne faut cependant pas sous-estimer le temps que demande un tel engagement. La motivation individuelle ne peut donc pas suffire, il s'agit par conséquent de mettre en place des procédés visant à éviter que la formation elle-même souffre de l'engagement. C'est donc de possibilités individuelles d'adaptation et de flexibilisation des cursus que le système des hautes écoles a besoin. Limitation de la durée des études et scolarisation de la formation sont autant d'évolutions défavorables à la participation. Des règlements d'exception doivent régir les cas des étudiant-e-s qui s'engagent dans (ou en dehors de) la haute école. De telles conditions favorables faciliteraient de manière significative la participation, en contribuant à la rendre attrayante.

Stimulation par la valorisation des compétences

Comme mentionné plus haut, la participation permet aux étudiant-e-s d'acquérir des compétences, d'entraîner des capacités et d'apprendre de nouvelles choses. Tout cela revêt un atout déterminant pour les étudiant-e-s, à l'heure où un simple diplôme ne garantit plus l'insertion professionnelle. L'expérience qu'on ne peut acquérir par la formation académique est souvent une condition d'engagement importante. Dans ce cadre, le travail effectué dans les structures participatives est encore insuffisamment reconnu et doit donc être développé. Les hautes écoles peuvent, dans ce domaine, faire valoir leur influence en rendant possible la participation, mais aussi en lui accordant de la valeur et de l'intérêt. Le *dossier bénévolat* (www.sozialzeitausweis.ch) constitue, dans ce cadre, un standard intéressant. La participation gagne par là en poids et en sérieux.

Stimulation par la reconnaissance

Un système où les étudiant-e-s peuvent participer pleinement et où ils et elles sont pris-es au sérieux représente en soi déjà une première stimulation, puisque les étudiant-e-s font l'expérience directe de leurs possibilités et que le résultat du travail participatif a une influence directe sur le quotidien de la haute école et sur celui des étudiant-e-s. Le fait de pouvoir influencer sur des décisions stratégiques et politiques constituent pour de nombreux étudiant-e-s un défi en même temps qu'une stimulation.

Stimulation financière

Si l'on souhaite que des étudiant-e-s de tous les milieux socio-économiques puissent participer de la même manière, il est nécessaire de prévoir pour les étudiant-e-s une rétribution qui couvre au moins tous les frais occasionnés. Jetons de séance et indemnisation de certaines heures de travail sont d'autres modèles possibles. De tels systèmes de rémunération ne contredisent en aucun cas le principe du bénévolat.

Il est également imaginable de salarier pleinement le travail participatif. Dans ce cas, on peut attendre de l'employé-e qu'il/elle garantisse une plus grande continuité ainsi qu'un travail de meilleure qualité. Le travail salarié fait de plus en général l'objet d'un certificat de travail.

A noter que les étudiant-e-s ne devraient pas se voir obligés de participer. Il faut également éviter d'intégrer la participation comme une partie de la formation académique délivrée par les hautes écoles. Un système où les étudiant-e-s ne s'impliquent dans l'organisation que parce que cela représente une condition de l'obtention du titre ne saurait générer de participation sérieuse et efficace.

Autres stimulations

Voici d'autres mesures possibles visant à stimuler l'intérêt pour la participation et l'engagement volontaire :

- Flexibilisation des cursus d'études
- Reconnaissance et acceptation des allongements de la durée des études
- Possibilités de s'engager à plein temps (années sabbatiques)
- Plate-formes d'information (cours, séminaires, etc.)
- Allègements financiers (libération de l'obligation de payer les taxes d'études, etc.)
- Participation à des événements festifs (repas de fin d'année, etc.)
- Etc.

Mise en réseau nationale

La mise en réseau nationale est extrêmement important pour le travail des organisations d'étudiant-e-s. C'est la seule manière de garantir que les étudiant-e-s discutent des thèmes politiques de portée nationale et fassent entendre leur voix à leur sujet. Elle permet aussi aux organisations d'étudiant-e-s d'échanger leurs vues à propos de leur travail et de leur stratégies. Tout ceci peut améliorer sensiblement la qualité de la participation étudiante. Les organisations d'étudiant-e-s de tous les types de hautes écoles ont de nombreux centres d'intérêts communs qu'elles peuvent traiter en collaboration, comme par exemple la mobilité, les bourses, les passerelles entre différents types de hautes écoles, etc.

Participation aux organes nationaux de la politique de formation

La mise en réseau nationale des organisations d'étudiant-e-s permet la participation des étudiant-e-s dans les organes nationaux du domaine de la formation (Conférences des hautes écoles, conseil d'accréditation, conseil des hautes écoles, etc.). Un tel travail en réseau au niveau national a des effets positifs sur la qualité de la participation locale, l'intérêt principal restant le développement de sa propre haute école et la politique de formation locale. Les personnes actives au niveau national se familiarisent avec des connaissances, des arguments et des stratégies dont ils peuvent ensuite faire profiter les différents organes de leur haute école.

Littérature

Ce texte a été précédé de la brochure « Participation – Etude sur la participation des étudiant-e-s au sein des Hautes écoles suisses » publiée par l'UNES en 2005. Des documents supplémentaires sont disponibles sur

<http://www.vss-unes.ch/participation>

